Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

Band: 107 (2004)

Artikel: Un dépôt monétaire de l'époque de Tibère à Courfaivre (Jura, Suisse), bâme Saint-Colombe

Autor: Demarez, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-550096

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Un dépôt monétaire de l'époque de Tibère à Courfaivre (Jura, Suisse), bâme Sainte-Colombe

Jean-Daniel Demarez

Introduction

En 1983, quinze monnaies romaines furent découvertes dans la bâme Sainte-Colombe de Courfaivre, à l'occasion de travaux dans le lit du ruisseau sortant de la grotte, par un membre du Spéléoclub Jura, Gérard Rais. Celui-ci avait remarqué, sur les déblais qu'il avait rejetés de part et d'autre du cours d'eau, des pièces en cuivre ou en bronze oxydé qu'il suspecta avoir une certaine ancienneté. Quatre autres exemplaires furent encore mis au jour l'année suivante.

En 1997, la trouvaille de Courfaivre fut portée à notre connaissance par l'archéologue cantonal François Schifferdecker. Après un premier examen, il s'avéra que les monnaies d'Auguste (27 av. J.-C. – 14 ap. J.-C.) étaient majoritaires, de sorte que se posa d'emblée la question suivante: étions-nous en présence des restes d'un «trésor» constitué pendant le principat de cet empereur ou peu après, sous Tibère (14-37)? Avant d'analyser la composition du lot et de le divulguer, il fallait s'assurer que d'autres monnaies ne restaient pas sur le terrain. Une prospection effectuée le 6 avril 2000 avec des détecteurs à métaux n'ayant pas permis d'autres découvertes, on pouvait dès lors procéder à l'étude.

Les monnaies

Comme une étude détaillée est prévue par ailleurs, nous ne présentons ici qu'un catalogue simplifié sous forme de liste, préférant axer cet article sur l'insertion d'une découverte monétaire dans son contexte historique régional.

N°	Autorité émettrice	Espèce	Type	Atelier	Usure	Date
1	Auguste	1/2 Dp	Auguste et Agrippa	Nîmes	3 - 3	20/18 – 9 av. J.-C.
2	"	As	Autel de Lyon, série I	Lyon	1 - 1	10 – 7 av. J.-C.
3	"	1/2 As	"	"	3 - 3	"
4	"	1/2 Dp	Auguste et Agrippa	Nîmes	3 - 3	10 – 14 ap. J.-C.
5	Aug. pour Tibère	1/2 As	Autel de Lyon, série II	Lyon	3 - 4	10 ap. J. – C. ou 13 – début Tibère
6	"	As	"	"	3 - 3	"
7	"	As	"	"	3 - 3	"
8	"	1/2 As	"	"	4 - 4	"
9	"	1/2 As	"	"	4 - 4	13 ap. J.-C. – début Tibère
10	"	1/2 As	"	"	2 - 2	"
11	"	As	"	"	2 - 2	"
12	Auguste	1/2 Dp	Auguste et Agrippa	Nîmes	4 - 4	20/18 av. – 14 ap. J.-C.
13	Auguste ou Tibère	1/2 As	Autel de Lyon, sér. I ou II	Lyon.	5 - 4	10 av. J.-C. – début Tibère
14	Claude	As	Minerve (RIC 100/116)	Rome	4 - 4	41 - 54
15	Vespasien	As	Felicitas (RIC 556/567/578)	Rome	4 - 4	74 - 76
16	Hadrien	As	Aequitas (BMC 1169)	Rome	3 - 4	119
17	Marc-Aurèle ou Commode ?	As	Indéterminé	Rome ?	4 - 5	160 -192
18	Indéterminé	As	Indéterminé	Ind.	4 - 4	IIe s. probable
19	Constantin ?	Nummus	Indéterminé	Ind.	5 - 4	IVe s.

Fig. 1. Classement chronologique des monnaies. Colonne Espèce : Dp = *dupondius* ; 1/2 = pièce coupée en deux. Colonne Usure : degré d'usure du droit (premier chiffre) et du revers (second chiffre) selon les normes ITMS[1] (1 : non à peu usé ; 2 : légèrement usé ; 3 : usé ; 4 : fortement usé ; 5 : fruste).

Fig. 2 Monnaies de Courfaivre.

Treize des dix-neuf pièces sont attribuables au règne d'Auguste ou au début de celui de son successeur, Tibère. Deux types d'émissions sont représentés:

a) Ce que l'on a longtemps appelé les «as» de Nîmes, en réalité des *dupondii*[2]. Il s'agit d'un type monétaire largement fabriqué et diffusé en Gaule des environs de 20 av. J.-C. à la mort d'Auguste en 14 ap. J.-C. Le droit montre les têtes de l'empereur et d'Agrippa, gouverneur des Gaules; le revers est marqué du crocodile, emblème de la colonie de Nîmes. Ces monnaies nîmoises ont été frappées pendant plus de trente ans, mais avec des interruptions. On distingue trois périodes de monnayage: de 20/18 à 9 av. J.-C (groupe I), de 8 à 3 av. J.-C. (groupe II), de 10 à 14 ap. J.-C. (groupe III)[3].

b) Les monnaies «à l'autel de Lyon», montrant l'autel dédié par les Trois Gaules à Rome et à Auguste. Ce monnayage a été émis d'abord de 10 à 7 av. J.-C. (série I), ensuite en plus grande quantité dès 10 ap. J.-C. jusqu'à la mort d'Auguste en 14 et, semble-t-il, encore durant les premières années du règne de Tibère (série II).

Quatre autres pièces s'échelonnent du milieu du Ier s. au IIe s, période à laquelle appartient sans doute la monnaie indéterminée. La plus tardive date du IVe s.

Interprétation

Les différentes phases

L'ensemble est trop hétéroclite pour être lié à une seule venue dans la bâme Sainte-Colombe. Le spectre monétaire reflète plusieurs fréquentations occasionnelles de la grotte, au minimum trois.

1) La première est représentée par les treize monnaies frappées sous l'autorité d'Auguste, dont neuf demi-monnaies. La pratique de couper des pièces en deux, très courante au tout début de l'Empire, vient du fait que la Gaule est alors peu approvisionnée en petites espèces: le partage des as et des *dupondii* en deux, parfois en quatre parties, permettait de disposer de menue monnaie en plus grand nombre. Dans le camp militaire rhénan de Haltern (Rhénanie du Nord – Westphalie) par exemple, les demi-pièces représentent 35% de la totalité des monnaies[4]. Celles-ci disparaissent à l'époque de Claude (41-54), qui a frappé une quantité de bronze[5] si importante que Néron (54-68), durant les dix premières années de son règne, n'eut pas besoin d'en émettre[6]. Il n'est certes pas exclu qu'occasionnellement, des demi-pièces aient encore pu être en circulation vers le milieu du Ier s., mais pas au point de fournir l'essentiel du

monnayage, comme ici. Les monnaies augustéennes de Courfaivre ont donc été perdues ou cachées avant le milieu du Ier s., indépendamment du reste du numéraire.

2) Les monnaies N° 14 à 17 (Claude, Vespasien, Hadrien, Marc Aurèle ou Commode) appartiennent au système monétaire créé par Auguste, qui sera en vigueur pendant plus de deux siècles: la pièce d'or, l'*aureus*, vaut 25 deniers d'argent et les monnaies divisionnaires (les subdivisions du denier) sont constituées de cuivre ou d'alliage à base de cuivre: le sesterce (1/4 de denier), le *dupondius* (demi-sesterce ou double as), l'as (le quart de sesterce), le *semis* (1/2 as) et le *quadrans* (1/4 as). Les pièces 14 à 17 ont pu être perdues en une seule fois – si celles de Claude (41-54) ou de Vespasien (69-79) étaient encore en usage sous Marc Aurèle (161-180) ou Commode (180-192) – ou à l'occasion de plusieurs visites sur le site, mais en tout cas après la période de circulation des demi-monnaies. Leur nombre étant restreint, aucune critique interne n'est envisageable, et il est impossible de se prononcer en faveur d'une hypothèse plutôt qu'une autre.

3) La dernière monnaie date du début du IVe s. A cette époque, le système monétaire mis en place par Auguste avait disparu depuis près d'un siècle et le numéraire du Haut-Empire était démonétisé depuis longtemps. La présence d'as du IIe s. dans la circulation monétaire du IVe s. est tout aussi improbable que celle d'un batz dans un porte-monnaie du XXIe s.

Les monnaies augustéennes: un «trésor monétaire»?

En numismatique, le terme de «trésor» ou dépôt monétaire, s'applique à tout ensemble[7] d'au moins deux pièces ayant constitué un tout, c'est-à-dire ayant été enfoui (un trésor caché volontairement) ou perdu (une bourse, par exemple) en une fois. On parle de monnaies de site (ou de fouilles) pour les monnaies perdues (dans un habitat par exemple) ou déposées (comme dans le cas des offrandes répétées dans un lieu sacré) sur un site durant toute la période où celui-ci a été occupé ou fréquenté.

Plusieurs raisons nous incitent à voir dans les treize monnaies attribuables à Auguste, un dépôt monétaire, ou du moins ce qui en subsiste, plutôt que des monnaies de site.

Tout d'abord, grâce aux indications de l'inventeur, Gérard Rais, la plupart des monnaies ont pu être situées – avec une précision relative – sur un plan de la grotte. La répartition spatiale montre que non seulement la plupart des pièces augustéennes ont été ramassées sur une surface de quelques mètres carrés, mais qu'elles gisaient parfois à quelques centimètres les unes des autres, vers le fond de la bâme, près de l'endroit où le ruisseau sort de la roche. Celles de Claude et de Constantin, par contre, ont été retrouvées à une dizaine de mètres de là.

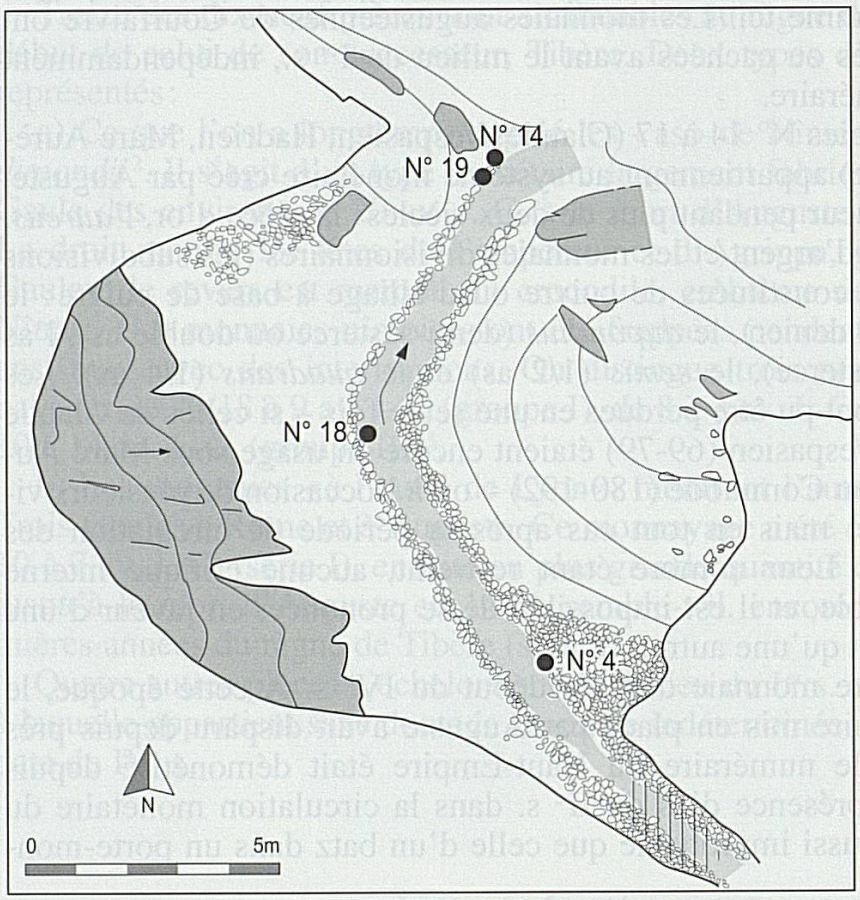

Fig. 3 Le plan de la bâme de Sainte-Colombe avec répartition des monnaies. En hachuré en bas à droite, les monnaies N° 1 à 3, 5 à 13, 15 à 17.

Ensuite, la répartition chronologique indique que le spectre des treize pièces s'apparente à celui d'un «trésor de circulation». On distingue en effet, parmi les dépôts monétaires, les trésors dits «de thésaurisation» de ceux dits «de circulation». Les premiers sont le résultat d'une épargne et se composent de monnaies étalées dans le temps, représentatives des émissions frappées pendant toute la durée de la thésaurisation. Les seconds ont été réalisés subitement, la plupart du temps à cause d'événements imprévus (guerres, invasions, brigandage, ou d'autres motifs qui nous échappent). Le numéraire qu'ils comportent est le reflet des monnaies qui sont alors en circulation. On aura donc:

– quelques anciennes pièces encore en service, suffisamment bonnes pour ne pas avoir été retirées de la circulation et refondues;

– pour l'essentiel, des espèces mises sur le marché depuis quelques années seulement et qui constituent la masse du stock monétaire;

– un faible pourcentage de monnaies récemment frappées (depuis quelques mois, voire quelques semaines seulement quand le stock monétaire est fluide). Ce sont ces monnaies qui permettent de fixer un *terminus post quem*, c'est-à-dire la date à partir de laquelle le dépôt a pu être constitué.

C'est le cas du dépôt de Courfaivre (fig. 1): une monnaie (N° 1) est un reliquat d'une série émise entre 20/18 et 9 av. J.-C., deux autres (N° 2 et 3) appartiennent à des frappes de 10 – 7 av. J.-C., mais neuf pièces sur treize (et même sur onze, si l'on enlève les N° 12 et 13, de datation imprécise) relèvent de séries frappées entre 10 et environ 14 ap. J.-C. Et parmi ces dernières, trois au moins appartiennent à des émissions de l'extrême fin du principat d'Auguste, en 13 – 14 ap. J.-C., voire du tout début de celui de Tibère.

Date et circonstances de l'enfouissement

Datation

La datation de la monnaie la plus tardive ne coïncide pas forcément avec celle du moment où le dépôt a été réalisé: elle ne donne qu'un *terminus post quem*, un moment à partir duquel celui-ci a pu être rassemblé. Il faut en effet tenir compte du fait qu'un trésor peut avoir été constitué avec des pièces en circulation depuis quelques années.

Les pièces les plus récentes, les as de la dernière série à l'autel de Lyon (série II), permettent de situer le *terminus post quem* de la constitution du dépôt. La datation est assurée par la titulature du droit, mentionnant les septièmes salutations impériales de Tibère: TI CAESAR AVGVSTI F IMPERAT VII, *Tibère César, fils d'Auguste, ayant reçu les salutations impériales pour la septième fois*. Il est cependant douteux que des émissions monétaires aussi volumineuses aient été sorties en une seule année, de juillet 13 (date des septièmes salutations) à la mort d'Auguste treize mois plus tard, le 19 août 14. Comme le souligne Jean-Baptiste Giard, les autorités durent continuer ce monnayage jusqu'à ce que l'atelier de Rome émette les bronzes au type de la Providence[8], en 22/23 ap. J.-C[9]. Bien que le chiffre de la titulature ne soit pas lisible sur les pièces N° 5-8, il est vraisemblable que certaines d'entre elles, si pas toutes, appartiennent à l'émission IMPERAT VII. La probabilité qu'elles soient attribuables à l'émission IMPERAT V est maigre, étant donné le volume apparemment plus faible de celle-ci[10].

Le *terminus ante quem* est plus difficile à déterminer. D'un point de vue purement théorique, on pourrait le situer en 22/23 ap. J.-C. grâce à l'absence des bronzes à la Providence, qui semblent avoir été émis en grande quantité et avoir bien circulé dans nos régions. Ainsi, dans le dépôt d'époque claudienne d'Augst, Schönbühl – grösserer Tempel, 65 des 75 pièces tibériennes (84,7%) appartiennent à ce type, soit 33,3% des 195 monnaies du dépôt[11]. Cependant, le nombre limité des monnaies de Courfaivre ne permet pas de tirer argument de l'absence des bronzes à la

Providence: ceux-ci font également défaut dans d'autres petits dépôts comme ceux d'Augst, Schönbühl – kleinerer Tempel (22 monnaies)[12] ou d'Alésia (19 monnaies)[13], pourtant d'époque claudienne.

Donc *a priori*, l'absence de monnayage tibérien postérieur à la série II de l'autel de Lyon n'exclut pas un enfouissement plus tardif (sous Caligula ou Claude?). Néanmoins, le dépôt de Courfaivre se distingue de ces exemples par la prépondérance des pièces coupées (9 monnaies sur 13, soit près de 70%). A Augst, Schönbühl – grösserer Tempel, on n'en dénombre que 22 sur 195 (11,3%); Augst, Schönbühl – kleinerer Tempel: 3 sur 22 (13,6%); Alesia: 2 sur 19 (10,5%).

Cette prédominance de monnaies coupées cadre mieux avec un faciès plus ancien de la circulation monétaire en Gaule.

En conclusion:

– le *terminus post quem* est fixé par les as de la seconde série à l'autel de Lyon, émis dès 13/14 ap. J.-C. et sans doute encore dans les années qui suivirent (jusqu'en 22/23?). Même si la frappe de cette série s'était arrêtée en 14, l'usure (généralement moyenne) des pièces implique une durée de circulation de quelques années au moins, ce qui nécessite de repousser ce *terminus* vers l'an 20;

– le *terminus ante quem* est plus difficile à établir mais doit se situer sous Tibère. La prédominance des pièces coupées montre que nous sommes à une époque où la Gaule est encore peu approvisionnée en monnaie d'appoint. Il a sans doute fallu quelques années pour que les monnaies divisionnaires frappées dès 22/23 prennent suffisamment d'importance dans la circulation, et que les pièces coupées commencent à être soustraites du stock monétaire. Ainsi, avec les réserves d'usage, on pourrait envisager un *terminus ante quem* dans les années 30 au plus tard, en tout cas avant Claude.

Circonstances de l'enfouissement et nature du dépôt

L'interprétation du dépôt est assurément liée à la nature géographique du lieu. Mais bien qu'un ruisseau surgisse de la grotte, l'explication votive n'est pas la seule qui soit envisageable. Ce serait oublier que dans le Jura comme dans d'autres régions rocheuses, les cavités naturelles ont parfois servi de refuges lors de périodes de crise[14].

Nous savons par Tacite qu'en 21, une importante révolte mit en péril la domination romaine en Gaule. Cette insurrection était dirigée par le Trévire Julius Florus et l'Eduen Julius Sacrovir[15]. Leur but était de convaincre les Belges et les tribus les plus proches de la Province de participer à la révolte: de la sorte, le soulèvement se serait étendu à tout le nord et l'est de la Gaule, entre le Rhin, la Seine et l'océan, et jusqu'au Rhône. Du reste, l'opération avait commencé à porter ses fruits puisque plusieurs tribus, dont les Séquanes, s'étaient jointes au mouvement. Les

velléités d'indépendance gauloises furent vite réprimées, par une cohorte venue depuis Lyon d'une part, par des détachements des garnisons des deux provinces de Germanie d'autre part, dont deux légions ravagèrent les villages séquanes, du moins ceux proches des Eduens[16].

Si avant la Guerre des Gaules, le sol de l'actuel canton du Jura appartenait aux Séquanes, il semble que sous Domitien, la vallée de Delémont faisait partie de la cité des Rauraques, l'Ajoie étant sous la juridiction de la cité des Séquanes. Cette situation remonte sans doute à l'organisation des provinces par Auguste[17]. Au moment de la révolte de 21, Courfaivre se trouve donc vraisemblablement dans la cité des Rauraques, mais voisine de celle des Séquanes dont elle n'est séparée que par la barrière des Rangiers. Dans quelle mesure la vallée de Delémont eut-elle à souffrir de l'insurrection?

De par sa position géographique, elle ne fut sans doute pas traversée par le gros des unités militaires romaines qui, venant de chez les Trévires, durent emprunter la voie Trèves – Metz – Langres – Autun. Néanmoins, les révoltes ont toujours des effets négatifs. Ainsi, des petits détachements ont pu patrouiller dans la contrée, ce qui implique un risque d'exactions envers les populations. Car si les légionnaires avaient la sécurité de l'emploi, leur solde n'était pas mirobolante: pour le soldat de base, la carrière militaire n'était intéressante qu'à condition de profiter du butin pris à l'ennemi et des pillages. Ajoutons aussi que, comme souvent en période de troubles, des gredins de toute espèce ont pu profiter du chaos pour se livrer au brigandage, et que des règlements de compte ne sont pas exclus. Il est probable en tout cas que régnait un climat d'insécurité qui a pu pousser des habitants de la région à venir se cacher dans cette bâme reculée, bien cachée au pied des montagnes boisées de la chaîne jurassienne, à 1,5 km du tracé supposé d'une importante voie romaine. C'est à cette occasion que le pécule, l'équivalent du contenu d'une bourse, aurait été caché ou perdu.

Une autre solution, plus traditionnelle, consiste à y voir une offrande liée au culte des sources, auquel les historiens du XIXe siècle ont volontiers attribué une origine gauloise. Si cette pratique était déjà connue des Celtes, force est de constater que les preuves archéologiques en sont rarissimes. C'est à l'époque romaine que ce culte s'est véritablement développé, dans toute la Gaule semble-t-il, pour des raisons encore mal connues[18]. Des pratiques votives sont envisageables à Courfaivre, d'autant plus que la bâme est placée sous la protection de sainte Colombe. Or le culte de cette sainte, que l'on trouve dans de nombreux endroits en France, est fréquemment en relation avec des fontaines ou des sources. Les toponymes «Sainte-Colombe» sont en général très anciens, parfois attestés au Haut Moyen Age déjà. Dans le Jura même, la grotte Sainte-Colombe d'Undervelier fait l'objet de dévotions particulières et d'un pèlerinage annuel, ses eaux étant réputées miraculeuses. Des fouilles de

1942 y ont révélé des témoins d'une présence humaine à l'Age du Bronze et à l'époque romaine[19].

Des pratiques votives sont donc envisageables dans la bâme aux périodes anciennes. Malheureusement, nous ignorons tout de la raison pour laquelle un dépôt monétaire y a été caché sous Tibère. Un seul texte antique nous apporte un éclairage sur la conception que les Gaulois se faisaient des sources. Le livre VIII de la Guerre des Gaules rapporte que lors du siège d'Uxellodunum, les Romains assoiffèrent les assiégés en détournant la source. «Alors, voyant soudain à sec l'intarissable fontaine, les assiégés en ressentirent un si grand désespoir qu'il virent là l'effet non de l'industrie de l'homme, mais de la volonté des dieux. Aussi, contraints par la nécessité, ils se rendirent»[20]. Dans ce passage, il n'est nullement question d'une dévotion aux eaux, celles-ci étant plutôt perçues comme un lien avec les dieux.

Nous ne pouvons donc pas exclure, dans l'absolu, qu'il y ait un lien entre le dépôt votif de Courfaivre et la révolte de 21, ou tout autre événement dont nous n'avons aucune trace écrite, mais qui a pu conduire un individu à chercher une protection surnaturelle.

Un autre dépôt de source du Ier s. dans le Jura?

Lors de la préparation d'une précédente publication, notre attention fut attirée par une lettre manuscrite en allemand datée du 10 mars 1947, adressée au Musée historique de Berne par un certain H. Schiess-Nobs, habitant La Motte: «Messieurs, dans une cavité du Jura, le propriétaire, le soussigné et un ami, ont trouvé par hasard des monnaies de cuivre et de bronze, comme les cinq ci-jointes. L'eau les avait dégagées de terre, de gravier et d'argile. Nous présumons qu'il s'agit de monnaies romaines (...). On peut supposer qu'il doit rester d'autres pièces, éventuellement d'autres objets. Le propriétaire de la cavité s'intéresse en premier lieu à la valeur financière (...) ». Le 15 mars, R. Wegli répondait: «(...) les monnaies sont romaines, quatre d'entre elles sont du Ier s. de notre ère, la demi-monnaie est plus ancienne et date encore de la République. Malheureusement, leur état est tel qu'elles sont sans valeur du point de vue numismatique. Comme témoignage historique elles ont cependant un certain intérêt. Le directeur de notre collection archéologique, M. le Prof. Tschumi, prévoira un moment pour vous rendre visite, dès que le temps se sera amélioré (...)[21]».

Nous ignorons si les conditions météorologiques sont restées mauvaises fort longtemps, toujours est-il que nous n'avons aucun compte rendu d'une visite d'Otto Tschumi qui oublia sans doute de se rendre sur les lieux.

En résumé, un nombre indéterminé de monnaies, dont les cinq pièces mentionnées ne constituent qu'un échantillon, ont été trouvées dans une cavité naturelle pourvue d'une «arrivée d'eau» (chute d'eau, ruisseau?). L'endroit n'est pas connu, et rien ne permet d'amalgamer cette invention et celle de Courfaivre: une découverte dans la vallée du Doubs (grotte de la Motte)[22] semble plus vraisemblable. La nature même de cette trouvaille ne peut être élucidée, même si l'idée d'un dépôt monétaire est probable. Et s'il s'agit bel et bien d'un ensemble cohérent, aucune datation ne peut être établie, bien que la présence d'une demi-monnaie nous situe vraisemblablement avant le principat de Claude.

Contexte archéologique: le Jura au début du Ier s. ap. J.-C.

Que sait-on du Jura du début du Ier s. ap. J.-C.? Plus précisément, que savons-nous de l'habitat avant que ne soient construites les villas gallo-romaines, dans la seconde moitié du Ier s.? A vrai dire, peu de choses. D'une manière générale, cette période demande à être mieux connue dans les campagnes gauloises. Après la fin de la Guerre des Gaules en 50 av. J.-C., César s'employa à affermir son pouvoir personnel à Rome. L'assassinat du dictateur en 44 fut suivi de la guerre civile et de luttes d'influence qui ne s'achevèrent qu'en 31 après la bataille d'Actium et la mort de Marc Antoine. Devenu le seul maître de la plus grande puissance politique et militaire de l'époque, Octave allait fonder le principat et devenir, en 27 av. J.-C., le premier empereur sous le nom d'Auguste. Et pendant la génération qui s'était écoulée depuis la reddition de Vercingétorix, rien n'avait été fait en Gaule; les armées ne faisaient qu'assurer le maintien du territoire à l'intérieur des nouvelles frontières et contrôler les principaux axes de circulation, entretenant à leur encontre la rancœur des vaincus, assujettis à un lourd tribut annuel. Si la répression rapide et ferme de la révolte de 21 eut pour effet de calmer les envies d'indépendance, c'est la diminution des taxes frappant les exportations gauloises, puis les mesures de Claude en faveur de la Gaule (développement des infrastructures, accession des nobles gaulois au Sénat) qui créèrent les conditions d'un épanouissement de cette province dans le giron de l'Empire romain. Ce n'est donc pas un hasard s'il faut attendre le milieu du Ier s. pour voir, peu à peu, les fermes indigènes en bois se transformer en villas gallo-romaines avec les standards du confort de l'époque: pièces chauffées, bains, peintures murales et sols en mosaïque.

La fin du Ier s. av. J.-C. et les premières décennies de notre ère, des premiers travaux d'infrastructure sous Auguste à la transformation des campagnes à partir du principat de Claude, correspondent à une phase de «formatage» durant laquelle le sceau de Rome va lentement, mais définitivement imprimer son empreinte dans la société gauloise.

Cette période de deux à trois générations, encore caractérisée par des fermes construites en matériaux légers, reste malheureusement mal connue. La raison de ce constat est à rechercher dans les origines même de la recherche archéologique. La plupart des établissements gallo-romains attestés ont été explorés au XIXe s. déjà (dans le Jura, essentiellement par Auguste Quiquerez), alors que les méthodes de fouilles, qui n'en étaient qu'à leurs balbutiements, ne permettaient que la découverte de maçonneries; la technique du décapage à plat, grâce à laquelle il est possible de déceler les empreintes fossiles des poteaux des constructions en bois, n'existait pas. Il est fort probable que dans de nombreux cas, les restes de tels bâtiments soient passés inaperçus.

Nous en sommes réduit à supposer que, comme à Boécourt, à Laufon et à Alle, Les Aiges, les villas gallo-romaines ont évolué sur des fermes indigènes dont elles ne constituent qu'un avatar. Dans la mesure où la conception en plan des villas reste profondément ancrée dans la tradition architecturale celtique, celles-ci ne constituent jamais que la transcription en pierre des fermes indigènes en bois.[23]

Pour l'instant, seules les monnaies en bronze de l'époque augustéenne fournissent un témoignage, de surcroît indirect, de l'occupation du territoire aux premiers temps de l'Empire. D'après les observations d'H.-M. von Kaenel entre Tavannes et Bienne, et d'autres plus récentes pour le canton du Jura[24], ces pièces se retrouvent essentiellement le long des chaussées les plus anciennes, qui reprennent certainement le tracé de voies celtiques. Elles ne donnent donc qu'une vision partielle de la répartition de l'habitat à cette période, dans la mesure où les établissements riverains des axes routiers ont sans doute été les premiers à bénéficier du rôle catalyseur des voies dans le développement économique et de la circulation monétaire qui en découlait. Ce n'est donc pas un hasard si les monnaies d'Auguste ou du début du principat de Tibère trouvées en contexte d'habitat proviennent de:

– Porrentruy, où plusieurs indices rendent vraisemblable la présence d'une agglomération gallo-romaine;

– Delémont, La Communance, où un habitat de ce type est également possible;

– la villa de Vicques, fouillée dans les années 1930;

– la villa de Courroux, connue par des observations faites épisodiquement depuis le milieu du XIXe s.;

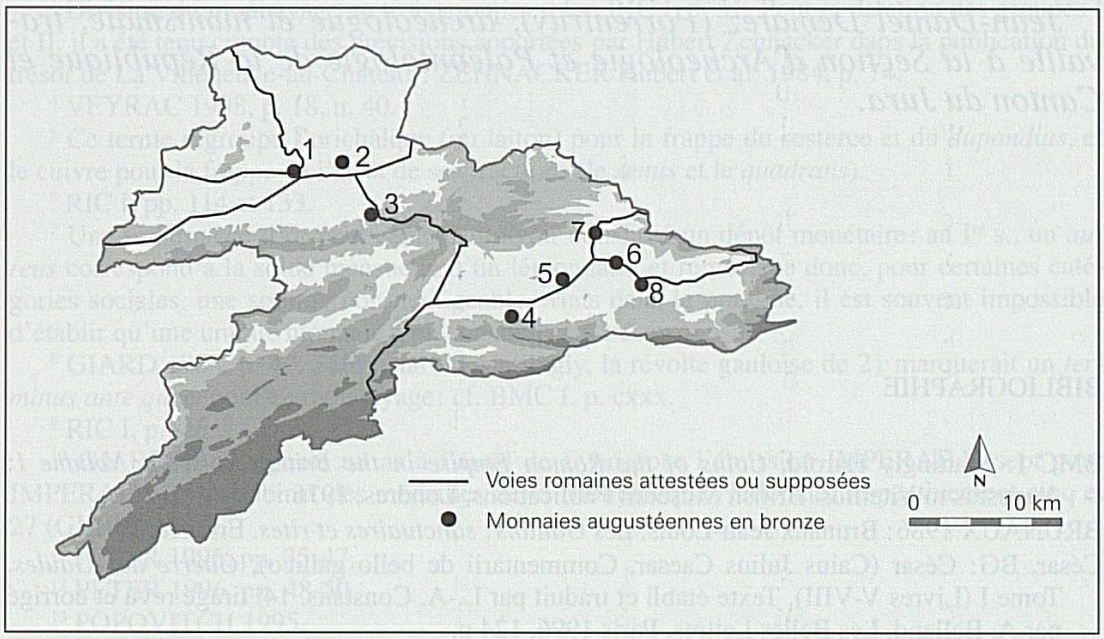

Fig. 3. Monnaies d'époque augustéenne trouvées dans le canton du Jura. 1: Porrentruy. 2: Alle, Noir Bois. 3: Cornol, Mont Terri. 4: Courfaivre, Sainte-Colombe. 5: Delémont, Communance. 6: Courroux, ancienne école. 7: Courroux, Bellerive. 8: Vicques, Chaufour.

C'est-à-dire, dans chaque cas, le long des tracés des principales voies romaines tels qu'on peut les reconstituer actuellement.

Il en va de même pour les monnaies de la bâme Sainte-Colombe à Coufaivre, dont le propriétaire était certainement un autochtone habitant vraisemblablement l'un des deux établissements situés à 1500 m de là, en bordure du tracé présumé de la voie romaine traversant la vallée de Delémont.

Conclusion

L'intérêt de cette découverte ne réside pas tant dans les objets, qui n'ont en eux-mêmes rien d'exceptionnels, que dans la mise en évidence d'un dépôt du début de l'époque romaine dans le Jura. Outre qu'il constitue un indice de l'occupation du sol dans les premières décennies de notre ère, le dépôt de Courfaivre est également un témoignage numismatique unique d'une période mal connue.

Toute découverte monétaire, même modeste, apporte des données grâce auxquelles il est possible de mieux cerner notre histoire. Nous ne pouvons donc qu'encourager les prospecteurs de monnaies (ou de tout autre objet archéologique) à communiquer leurs trouvailles à l'Office de la culture – comme l'a fait Gérard Rais –, ce qui est du reste une obligation légale.

Jean-Daniel Demarez (Porrentruy), archéologue et numismate, travaille à la Section d'Archéologie et Paléontologie de la République et Canton du Jura.

BIBLIOGRAPHIE

BMC I: Mattingly Harold, *Coins of the Roman Empire in the British Museum. Volume I*: Augustus to Vitellius. British Museum Publications, Londres, 1976.

BRUNAUX 1986: Brunaux Jean-Louis, *Les Gaulois: sanctuaires et rites*. Errance, Paris.

César, BG: César (Caius Julius Caesar, Commentarii de bello gallico), *Guerre des Gaules*. Tome I (Livres V-VIII). Texte établi et traduit par L.-A. Constans. 14e tirage revu et corrigé par A. Balland, Les Belles Lettres, Paris 1996, 124 p.

DEMAREZ 2001: Demarez Jean-Daniel, *Répertoire archéologique du canton du Jura; du Ier s. avant J.-C. au VIIe s. après J.-C.* (Cahiers d'archéologie jurassienne, 12). Porrentruy.

GIARD 1984: Giard Jean-Baptiste, *Le monnayage de l'atelier de Lyon. Des origines au règne de Caligula (43 avant J.-C. – 41 après J.-C.)*. Numismatique Romaine, XIV. Editions Numismatique Romaine, Wetteren.

GIARD 1988: Id., *Catalogue des monnaies de l'Empire romain. I. Auguste*. Bibliothèque nationale, Paris, nouvelle édition revue et corrigée.

GIGON et WENGER 1986: Gigon Raymond, Wenger Rémy et al., *Inventaire spéléologique de la Suisse. II. Canton du Jura*. Commission de spéléologie de la Société helvétique des Sciences naturelles, Porrentruy, 291 p. (Inventaire spéléologique de la Suisse 2).

PETER 1996: Peter Markus, *Augusta Raurica I. Augst 1949-1972* (Inventaire des trouvailles monétaires suisses, 3). Académie des sciences hunaines et sociales, Lausanne.

POPOVITCH 1995: Popovitch Laurent, Un nouvel ensemble de monnaies romaines entaillées à Alesia (Alise-Sainte-Reine, Côte-d'Or). *Revue archéologique de l'Est et du Centre-Est*, 46, pp. 361-367.

VON KAENEL 1980: von Kaenel Hanz-Markus, Die Fundmünzen. In: Martin-Kilcher Stefanie, *Die Funde aus dem römischen Gutshof von Laufen-Müschhag*. Berne.

RIC I: Sutherland C.H.V., *The Roman Imperial Coinage*. Vol. I. *From 31 BC to AD 69*. British Museum Publications, Londres, édition revue, 1984.

Tac., Ann.: Publius Cornelius Tacitus, Annales. In: Grimal Pierre, *Tacite. Œuvres complètes*. Gallimard, Paris, 1990, pp. 371-813.

VEYRAC 1998: Veyrac Alain, *Le symbolisme de l'as de Nîmes au crocodile*. Editions Monique Mergoil, Montagnac.

ZEHNACKER et al. 1984: Zehnacker Hubert et al., *La trouvaille de la Villeneuve-au-Chatelot (Aube)*. Trésors Monétaires, VI.

NOTES

[1] *Inventaire des trouvailles monétaires suisses*, réalisé par l'Académie suisse des sciences humaines et sociales.

[2] L'as vaut le quart du sesterce; le *dupondius* est un double as (ou demi-sesterce).

[3] Division du monnayage en trois groupes selon RIC I, p. 51. Pour la datation des groupes I et II, il a été tenu compte des précisions apportées par Hubert Zehnacker dans la publication du trésor de La Villeneuve-au-Châtelot: ZEHNACKER Hubert et al. 1984, p. 74.

[4] VEYRAC 1998, p. 18, n. 40.

[5] Ce terme regroupe l'orichalque (ou laiton) pour la frappe du sesterce et du *dupondius*, et le cuivre pour la frappe de l'as et de ses fractions (le *semis* et le *quadrans*).

[6] RIC I, pp. 114 et 133.

[7] Une seule pièce d'or peut cependant avoir constitué un dépôt monétaire: au Ier s., un *aureus* correspond à la solde mensuelle d'un légionnaire et représente donc, pour certaines catégories sociales, une somme non négligeable. Mais dans la pratique, il est souvent impossible d'établir qu'une unique monnaie a pu constituer un trésor.

[8] GIARD 1983, p. 47. Selon Harold Mattingly, la révolte gauloise de 21 marquerait un *terminus ante quem* pour ce monnayage: cf. BMC I, p. cxxx.

[9] RIC I, p. 99.

[10] GIARD 1983 signale un as à l'autel de Lyon pour l'émission IMPERAT V, sept pour IMPERAT VII; au cabinet des médailles de la Bibliothèque Nationale, respectivement cinq et 27 (GIARD 1988).

[11] PETER 1996, pp. 35-47.

[12] PETER 1996, pp. 48-50.

[13] POPOVITCH 1995.

[14] Dans le Jura par exemple, la Bâme aux Pirotas à Bressaucourt, qui a livré les témoins d'une occupation de La Tène finale: DEMAREZ 2001, pp. 38 et 75.

[15] Tacite, *Annales*, III, XL, 1 (in: GRIMAL Pierre, Tacite. *Œuvres complètes*. Gallimard, Paris, 1990, p. 500).

[16] Ibid., III, XLV, 1.

[17] DEMAREZ 2001, pp. 13-17.

[18] BRUNAUX 1986, p. 45.

[19] DEMAREZ 2001, p. 109.

[20] CESAR, BG, VIII, 43, 5.

[21] Ces deux lettres figurent dans les archives de la Section d'Archéologie et Paléontologie de l'Office cantonal de la culture, Porrentruy.

[22] GIGON et WENGER 1986, pp. 254-255.

[23] DEMAREZ 2001, pp. 41-43.

[24] VON KAENEL 1980, p.70; DEMAREZ 2001, pp. 27-28.

BIBLIOGRAPHIE

BRUNAUX 1986: Brunaux Jean-Louis, *Les Gaulois, sanctuaires et rites*. Errance, Paris.

Caesar, BG: Caesar (Caius Julius Caesar), *Commentarii de bello Gallico*. Texte établi et traduit par L.-A. Constans, Tome I (Livres V-VIII). Texte établi et traduit par L.-A. Constans, 1926, 2e tirage par A. Bailand. Les Belles Lettres, Paris 1996, 134 p.

CIARD 1983: Id., *Catalogue des monnaies de l'Empire romain*, Bibliothèque nationale, Paris, nouvelle édition revue et corrigée.

GIGON et WENGER 1986: Gigon Raymond, Wenger Rémy et al., *Les Monnaies du Jura suisse*, II, *Canton du Jura*. Commission de la Société suisse des sciences naturelles, Porrentruy, 251 p. (Mémoires de l'Office cantonal de la culture, Porrentruy).

PETER 1996: Peter Markus, *Augusta Raurica*, [illegible] monétaires suisses, 3). Académie des sciences naturelles, [illegible]

POPOVITCH 1995: Popovitch Pavel, [illegible] à Alesia (Alise-Sainte-Reine, Côte-d'Or). *Revue archéologique de l'est et du Centre-Est*, 46, pp. 361-367.

VON KAENEL 1980: von Kaenel Hans Markus, Die Fundmünzen, In: Martin-Kilcher Stefanie, *Die Funde aus dem römischen Gutshof von Laufen-Müschwiler*, Berne.

RIC I: Sutherland C.H.V., *The Roman Imperial Coinage*, Vol. I, *From 31 BC to AD 69*. British Museum Publications, Londres, édition revue, 1984.

Tac., Ann.: Publius Cornelius Tacitus, Annales, In: Goujard Pierre, *Tacite, Œuvres complètes*, Gallimard, Paris, 1990, pp. 371-813.

MEYRAC 1998: Meyrac Alain, *La sanctuaire de Pan de Vénéry au crozvallie*, Editions Monique Mergnil, Montagnac.

ZEHNACKER et al. 1984: Zehnacker Hubert et al., *Le trésorvallie de la Villeneuve-au-Chatelot (Aube)*, Trésors Monétaires, VI.

NOTES

1. *Inventaire des trouvailles monétaires suisses*, réalisé par l'Académie suisse des sciences numismatiques et sociales.

2. Une vaut le quart du sesterce; le *dupondius* est un double as (ou demi-sesterce).